



Népotisme/Impéritie/Détournement d'argent public

Par vinuP

Bonjour,

J'ai peine à déterminer la validité de la rubrique dans laquelle je publie car mon cas semble relever de plusieurs d'entre elles.

Je travaille dans une structure associative de 10 personnes au sein de laquelle deux personnes sont fonctionnaires mis à disposition, dont la direction exécutive.

Depuis son arrivée à la suite du départ de la précédente direction, cette personne nous semble avoir des agissements problématiques. Or, nous ne savons pas si ces faits sont suffisamment caractérisés et à qui nous adresser pour les signaler. Cette personne est le supérieur hiérarchique direct des 9 autres personnes.

Cette personne :

- a un N+1 qui n'est autre que la Direction Générale des Services d'une structure qui a sous sa direction plusieurs milliers de fonctionnaires ; elle ne subit donc presque aucun contrôle ;
- ne réagit pas, face à une situation d'épuisement professionnel généralisé : surmenage de l'équipe, perte de sens (j'aime mon métier mais ces conditions me mettent la boule au ventre tous les matins) ; cela s'accompagne aussi d'un sentiment d'abandon dans la mesure où la direction semble n'avoir qu'une très vague idée des tâches de chacun, tout en sachant très bien faire illusion devant des personnes extérieures ;
- face au surmenage avancé de l'équipe (par manque manifeste de personnel) argue du fait que les finances sont serrées et qu'une embauche est inenvisageable ;
- dans le même temps, opère un changement de matériel informatique à hauteur de 90 000 euros auprès d'une société au sein de laquelle travaille un de ses amis alors que l'ancien matériel était très efficace et beaucoup moins cher ; c'est un choix qui a eu une influence néfaste sur l'équipe car les performances du matériel sont moins bonnes ;
- fait acheter par l'association (subventionnées pour partie par de l'argent public) du matériel professionnel dont nous n'avons jamais vu la trace (notamment 2 ordinateurs, ainsi qu'un téléphone haut-de-gamme en 2021, puis à nouveau en 2023) ;
- fait mettre en concurrence 3 entreprises pour le développement d'un logiciel métier à hauteur de 30 000 euros, alors que son ex-compagnon, sa fille et son beau-fils travaillent dans l'une de ces entreprises ; c'est finalement cette entreprise qui a effectivement obtenu le contrat ;
- fait réaliser des vidéos promotionnelles à une entreprise au sein de laquelle travaille un ami ;
- a fait engager une membre de sa fratrie pour un travail "gratuit" au titre d'un retour à l'emploi après maladie professionnelle ; cette personne n'a aucune qualification pour les tâches réalisées et se voit pourtant confier des missions à responsabilité ;
- a fait engager son fils en contrat court pour seconder durant un mois un collègue approchant de la retraite ;
- a modifié les statuts de l'association pour s'arroger la majorité des pouvoirs ;
- délègue une grande partie de ses tâches personnelles à une collègue exsangue qui est sous ses ordres ;
- use de nombreuses familiarités langagières et physiques au travail (main sur l'épaule, réflexion sur la taille, donne à une collègue le nom de son chat, "je ne te permettrais pas d'émettre le moindre reproche sur mon travail" à un collègue suggérant des solutions différentes des siennes, "vous vous plaignez tout le temps" à l'adresse d'un collègue qui subit la présence d'un rat dans son bureau) ;
- met au placard le comptable qui, selon les termes de ce dernier, "était bras droit, puis pied gauche, puis plus rien du tout".

Ces divers éléments nous inquiètent, et nous ne savons que faire, craignant notamment pour notre avenir professionnel. Nous hésitons à contacter le N+1 de cette personne, ou bien le tribunal administratif (car cette personne est fonctionnaire) ou bien les prud'hommes (nous sommes une association relevant du privé).

Nous vous remercions par avance très vivement pour votre aide.

Cordialement.